



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 32830

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les conditions de retransmission des derniers jeux paralympiques. En comparaison de l'importance médiatique suscitée par les jeux olympiques, les jeux paralympiques ont donné lieu à une couverture très limitée mal vécue par les athlètes eux-mêmes et par les handicapés en règle générale. Elle voudrait savoir quelles mesures il envisage de prendre afin que, dans quatre ans, les jeux paralympiques bénéficient de retransmissions à la hauteur de l'effort et de l'exploit réalisés par les athlètes.

Texte de la réponse

Le développement des pratiques physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap est un axe fort de la politique menée par le secrétariat d'État aux sports en étroite collaboration avec les fédérations sportives qui disposent d'une délégation de mission de service public pour l'organisation de la pratique de ce public spécifique : la Fédération française handisport (FFH) pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel, la Fédération française de sport adapté (FFSA) pour les personnes en situation de handicap mental et psychique. Les moyens d'État affectés au sport de haut niveau dans le cadre de la convention d'objectif avec la FFH et au Comité Paralympique et sportif français (CPSF) ont été multipliés par quatre entre 2006 et 2008, signe d'un soutien déterminé pour l'accompagnement de la délégation paralympique française. La dimension médiatique des jeux Paralympiques, si elle est une composante essentielle d'une reconnaissance améliorée du mouvement paralympique sur le territoire national, ne relève cependant pas du champ de compétences du ministère chargé des sports. Le secrétaire d'État chargé des sports a notamment eu l'occasion de s'exprimer lors des jeux Paralympiques de Pékin sur la présence insuffisante des journalistes. Toutefois, des progrès ont été réalisés. Le secrétaire d'État chargé des sports se fait le relais des préoccupations des parlementaires, notamment auprès du groupe France Télévision et des autres médias publics.

Évolution du haut niveau et jeux Paralympiques
de la FFH et CPSF

ANNÉES	TOTAL (en euros)
2005	1 446 000
2006	2 295 886
2007	1 751 632
2008	5 675 151

Total	11 168 669
-------	------------

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32830

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8766

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6746